

ROWING CANADA AVIRON

Directives relatives à la sélection de
l'équipe nationale de prochaine
génération 2021




Table des matières

Objectif	3
Aperçu	3
Portée.....	3
Critères d'admissibilité pour la sélection.....	3
1. Critères d'admissibilité généraux	4
2. Âge et critères d'admissibilité supplémentaires.....	4
3. Suivi et surveillance des athlètes (RADAR).....	4
4. Manifestation d'intérêt des athlètes	4
5. Accord de l'athlète 2020	4
6. Frais des athlètes.....	4
Critères de sélection	5
Pouvoir décisionnel relatif à la sélection.....	6
Dates de sélection finale	6
Pouvoirs décisionnels en matière de changements concernant la composition des équipages après la sélection de l'équipe	7
Pouvoir décisionnel sur le site	7
Circonstances particulières	7
Retrait une fois l'équipe sélectionnée.....	8
Procédure d'appel	8
Déménagement.....	8
Exigences relatives à un événement	9
Annexe 1 : Processus de qualification pour obtenir une invitation à un événement de sélection.....	10
1.b Critères de nomination automatique	11
Annexe 2 : Critères propres aux barreurs.....	12
Annexe 3	
Sélection du chef d'équipe et du personnel de soutien.....	13
Sélection des entraîneurs	13
Annexe 4 : Dates importantes 2020.....	14
Annexe 5 : Coordonnées.....	15

APERÇU DE LA SÉLECTION

Objectif de l'équipe nationale : Rowing Canada Aviron (RCA) a pour mission de sélectionner des athlètes et des équipages pour représenter le Canada et qui ont la capacité de réaliser une performance qui leur permettra d'atteindre la finale « A » (6 premiers) aux championnats déterminés en mettant l'accent sur les bateaux de catégorie olympique et paralympique.

 *Rowing Canada Aviron surveille attentivement l'évolution du coronavirus (COVID-19) et les répercussions sur les Directives de sélection de l'équipe nationale de la prochaine génération 2021. Rowing Canada Aviron (RCA) se réserve le droit de modifier les directives publiées sur la base des meilleures informations disponibles. Toute modification sera faite rapidement et sera communiquée à toutes les personnes touchées aussi tôt que possible.*

OBJECTIF

Le présent document détermine le processus et les critères à utiliser pour sélectionner et nommer les équipes nationales 2021 de RCA pour les régates suivantes :

1. Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans
2. Championnats du monde d'aviron juniors
3. Régate CanAmMex junior

APERÇU

Ce document sur les directives relatives à la sélection, rédigé et préparé par RCA, entre en vigueur immédiatement après sa publication sur le site Web de RCA le 5 décembre 2019. RCA peut aussi transmettre et distribuer ces directives relatives à la sélection aux athlètes concernées par l'entremise d'autres canaux offerts aux athlètes. RCA se réserve le droit de modifier ce document pour refléter des changements imposés par des tiers externes à RCA ou des changements qui s'avèreraient nécessaires en raison d'erreurs typographiques ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation.

Tout changement effectué par RCA est réputé entrer en vigueur immédiatement à la publication du document sur le site Web de RCA. La publication de la version modifiée des directives relatives à la sélection se fera de la même manière que pour la version originale.

PORTÉE

Le présent document sur les directives relatives à la sélection sera utilisé pour sélectionner des athlètes pour les équipes nationales qui concourront aux compétitions suivantes en 2021 :

CanAmMex 2021	11 au 18 juillet 2021 - London, Ontario
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans 2021	7 au 11 juillet 2021 - Racice, Rép. Tchèque
Championnats du monde juniors d'aviron 2021	11 au 15 août 2021 - Plovdiv, Bulgarie

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LA SÉLECTION

Tous les athlètes qui souhaitent être considérés pour une sélection doivent respecter tous les critères suivants :

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Tous les athlètes et les entraîneurs choisis pour les équipes nationales de RCA doivent être inscrits et en règle auprès de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) qui fonctionne sous le nom de Rowing Canada Aviron (RCA). Les athlètes doivent posséder un passeport canadien valide ou être admissibles à ramer pour le Canada. Les athlètes doivent respecter toutes les règles pertinentes de World Rowing, du Comité international paralympique (CIP) et du Comité international olympique (CIO) (et/ou l'Organisme sportif panaméricain) relativement à l'admissibilité.

Pour souci de précision, pour être en règle auprès de l'ACAA, un athlète doit être inscrit auprès d'un membre de l'ACAA et :

- a. ne pas avoir de frais d'affiliation en souffrance ou de dettes envers RCA;
- b. ne pas faire l'objet d'une sanction ou une suspension de l'ensemble des équipes, activités, événements ou compétitions de RCA ou de l'un de ceux-ci ou d'une expulsion de l'ACAA au terme d'un processus conformément à la Politique de discipline de RCA (ou l'équivalent) ; et
- c. dans tous les cas de sanction disciplinaire imposée par l'ACAA conformément à la Politique de discipline de RCA (ou l'équivalent); il a respecté toutes les modalités de la sanction disciplinaire à la satisfaction du conseil d'administration ou de son désigné.

2. ÂGE ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Moins de 23 ans : Être né en 1999 ou après. Un rameur ou un barreur est classé en tant que rameur de moins de 23 ans jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint ses 22 ans. Après cette date, il est considéré comme faisant partie de la catégorie des seniors.

Junior : Être né en 2003 ou après. Un rameur ou un barreur est classé en tant que rameur junior jusqu'au 31 décembre de l'année où il atteint ses 18 ans. Après cette date, il est classé comme rameur de moins de 21 ans ou de moins de 23 ans.

Les athlètes doivent détenir un passeport canadien valide jusqu'en mars 2022.

3. TESTS ET SURVEILLANCE DES ATHLÈTES

Les athlètes doivent se conformer aux exigences minimales de tests et de suivi décrits dans le Document de tests et de suivi de la prochaine génération de RCA. Ce document se trouve en cliquant [sur ce lien](#).

4. MANIFESTATION D'INTÉRÊT DES ATHLÈTES

Les athlètes doivent remplir le formulaire de manifestation d'intérêt accessible [ici](#). La date limite de soumission pour tous les programmes est le 28 FÉVRIER 2021.

5. ACCORD DE L'ATHLÈTE 2021

Tous les athlètes invités à un [événement de sélection finale](#) recevront par courriel l'information relative à l'accord de l'athlète 2021. L'accord doit être rempli avant que l'athlète puisse participer à l'événement de sélection ou à un camp de sélection.

* La réception tardive des documents pourrait compromettre la sélection, et les candidatures seront évaluées au cas par cas par le directeur de la haute performance de RCA.

6. FRAIS DES ATHLÈTES

Tous les athlètes qui souhaitent être considérés pour la sélection aux événements énumérés dans ce document doivent savoir que la nomination au sein d'une équipe peut être conditionnelle à des frais et ils doivent s'attendre à ceux-ci. Une liste des dépôts et des droits d'évaluation pour les événements de 2021 sera publiée d'ici le 15 mars 2021.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'objectif des critères de sélection de l'équipe nationale de prochaine génération est de sélectionner des athlètes et des équipages (y compris des barreurs et des rameurs en skiff) qui ont le potentiel d'appuyer le succès des équipes de RCA dans le cadre de futures compétitions olympiques et paralympiques. Cela comprend, mais ne se limite pas à réaliser un classement en finale « A » (parmi les 6 premiers) dans le cadre de compétitions internationales.

Les athlètes seront invités aux événements de sélection selon le processus décrit dans l'annexe 1. À chaque événement de sélection, les athlètes peuvent être sélectionnés pour faire partie d'une équipe selon leur performance et leurs réalisations conformément aux critères ci-dessous (« Critères de sélection ») :

1. Résultats de performance en 2021, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. les épreuves contre la montre sur différentes distances, notamment le 2000 mètres;
 - b. des matrices pour petites et/ou grandes embarcations (c.-à-d. une rotation des rameurs [*seat racing*] d'un côté qui rivalisent les uns avec les autres) et/ou une rotation des rameurs ciblés (c.-à-d. des courses contre la montre en échangeant directement les athlètes concernés);
 - c. des évaluations désignées à l'ergomètre;
 - d. des résultats de course, y compris, mais sans s'y limiter, des résultats obtenus aux régates d'aviron internationales.

De plus, RCA pourrait tenir compte des autres facteurs suivants dans le cadre du processus de sélection des équipes (« Autres critères ») :

1. Tests continus à l'ergomètre conformément au Document de tests et de suivi de la prochaine génération de RCA 2021;
2. Performance à des événements régionaux de qualification et d'autres événements de sélection où les athlètes ont été invités.
3. Facteurs pertinents à la combinaison des équipages, notamment la compatibilité avec les membres de l'équipage (c.-à-d. comment les personnes réussissent en équipe), la disposition à être entraîné et la compatibilité technique;
4. Engagement envers le programme;
5. Évaluation de la préparation à la compétition (c.-à-d. forme physique par rapport aux évaluations précédentes et aux pairs);
6. Autres facteurs pertinents à la réalisation des objectifs de l'équipe de RCA, y compris, mais sans s'y limiter, le développement potentiel des athlètes ou des entraîneurs pour les équipes nationales subséquentes, et ultimement, pour la sélection au sein de l'équipe senior.

Si un athlète a des questions sur les critères de sélection ou sur les autres critères, il peut communiquer avec le directeur de la haute performance, le responsable du programme de prochaine génération ou le mandataire désigné pour obtenir des précisions.

De temps à autre et au besoin, des renseignements supplémentaires propres aux programmes seront affichés sur le site de RCA à <https://fr.rowingcanada.org/resources/> et diffusés par d'autres voies de communication.

Pour que les **barreurs** soient considérés pour la sélection, les éléments suivants seront analysés, en plus des critères de sélection et des autres facteurs indiqués ci-dessus :

1. Évaluation de la capacité du barreur par les athlètes et les entraîneurs;
2. Compatibilité avec les autres athlètes de l'équipage sélectionné et les entraîneurs;
3. Capacité manifeste à respecter les directives relatives au poids (conformément à la règle 27 de la FISA);
4. Expérience en compétition et résultats.

Voir l'annexe 2 pour connaître le processus de postulation des barreurs.

Les **athlètes poids légers** qui souhaitent être considérés pour la sélection doivent être en mesure de démontrer qu'ils sont capables de respecter la moyenne de poids exigée (conformément à la règle 31 de la FISA) et de suivre un protocole de gestion du poids pendant l'année. Pour les essais de petites embarcations et les essais de sélection 2021, sauf indication contraire, le poids maximum pour chaque athlète est le suivant :

- Femmes : 57 kg
- Hommes : 70 kg

En ce qui concerne les **entraîneurs** qui souhaitent être considérés pour la sélection, RCA se réserve le droit de nommer l'entraîneur qu'il juge en mesure de tirer la meilleure performance des athlètes ou des équipages à la compétition désignée. Les entraîneurs sont choisis selon leur capacité à atteindre des objectifs stratégiques ou de respecter certaines normes. Les détails de la sélection des entraîneurs sont indiqués à l'annexe 4.

POUVOIR DÉCISIONNEL RELATIF À LA SÉLECTION

En ce qui concerne la sélection de l'équipe, le pouvoir de décision définitive revient au directeur de la haute performance (DHP) de RCA. Ce pouvoir de décision s'exerce sur les nominations faites par les personnes indiquées dans le tableau ci-dessous et en fonction de tous les autres critères décrits dans le présent document.

Il est possible que des athlètes soient pris en considération pour une invitation tardive à des activités de sélection (selon les engagements liés aux études ou d'autres circonstances particulières, etc.). Le directeur de la haute performance et le responsable du programme de prochaine génération peuvent aussi choisir d'inviter des athlètes en fonction des circonstances particulières présentées ci-dessous.

Le directeur de la haute performance consultera les entraîneurs de l'équipe nationale concernés ainsi que le responsable du programme de prochaine génération et peut déléguer son pouvoir décisionnel à d'autres personnes comme indiqué ci-dessous.

La délégation de responsabilité pour la sélection des embarcations et des athlètes qui représenteront RCA est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Équipe	Responsabilité de sélection
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans	Directeur de la haute performance de RCA et/ou responsable du programme de prochaine génération
Championnats du monde d'aviron juniors	Directeur de la haute performance de RCA et/ou responsable du programme de prochaine génération
CanAmMex	Directeur de la haute performance de RCA et/ou responsable du programme de prochaine génération

DATES DE SÉLECTION FINALE

La date de sélection finale des équipages est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les athlètes, et les remplaçants potentiels des équipages, seront nommés à ces dates. Après ces dates, aucun autre équipage ne sera sélectionné, sauf en cas de circonstances particulières selon ce qui est indiqué ci-dessous. Toutefois, il est possible d'apporter des changements à la

composition de certains équipages jusqu'à la date des compétitions, sur la base de l'évaluation appropriée de la compétitivité de l'équipage et de l'approbation subséquente du directeur de la haute performance ou du responsable du programme de prochaine génération.

Équipe	Date de sélection et de nomination	Date de l'annonce
Championnats du monde d'aviron des moins de 23 ans	21 juin 2021	25 juin 2021
Championnats du monde d'aviron juniors	30 juin 2021	2 juillet 2021
CanAmMex	30 juin 2021	2 juillet 2021

** Le directeur de la haute performance a le pouvoir de modifier la sélection ci-dessus ou les dates de nomination. L'équipe n'est pas officielle avant d'avoir été publiée sur le site Web de RCA.*

POUVOIRS DÉCISIONNELS EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DES ÉQUIPAGES APRÈS LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

La sélection d'un athlète (ou d'un remplaçant) au sein d'une équipe nationale ne garantit pas à l'athlète une place dans un équipage en particulier pour la régata. Pour les équipages sélectionnés pour les événements ci-dessus, la composition des équipages demeure à l'entière discrétion du directeur de la haute performance de RCA, du responsable du programme de prochaine génération, de l'entraîneur-chef du programme et du chef d'équipe. La composition des équipages peut changer selon le potentiel de compétitivité de l'équipage et les changements respecteront les règles en vigueur.

POUVOIR DÉCISIONNEL SUR LE SITE

Pendant la période d'entraînement et de compétition sur tout site « extérieur », le pouvoir décisionnel est exercé par le chef d'équipe. Les responsabilités du chef d'équipe sont d'abord et avant tout de créer et de promouvoir un environnement qui favorise l'excellence de la performance au moment de l'événement, en plus de :

- S'occuper de toutes les questions relatives à la gestion de crise ainsi que de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence;
- Gérer les ressources humaines, les rôles et responsabilités, les accréditations et les problèmes de comportement des membres de l'équipe au nom de RCA;
- Agir à titre de porte-parole de l'équipe et de RCA relativement à tout problème en matière d'inscription, de règles de la FISA ou de l'OSP et des communications du comité organisateur;
- Veiller à ce que l'équipe et les membres se conforment aux règles et aux ententes de RCA, de la FISA et de l'OSP signées par l'équipe et ses membres.

CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Si un athlète ne peut respecter certains critères énumérés dans le présent document en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre circonstance atténuante, il peut tout de même être considéré pour la sélection au sein de l'équipe nationale. Les athlètes doivent aviser par écrit le directeur de la haute performance de RCA de toute blessure, maladie ou circonstance atténuante personnelle le plus tôt possible. En cas de maladie ou de blessure, un certificat médical signé par le médecin de l'athlète doit être soumis au médecin en chef de RCA. Dans l'éventualité où un athlète qui a été sélectionné pour l'équipe nationale se blesse ou tombe malade, et que le directeur de la haute performance ou le responsable du programme de prochaine génération (avec l'avis du médecin en chef s'il y a lieu) juge que cet athlète n'est pas apte à concourir, il sera remplacé. Le choix de l'athlète qui le remplacera relève uniquement du directeur de la haute performance, en consultation avec l'entraîneur concerné. Dans tous les cas, l'athlète doit obtenir l'autorisation écrite du directeur de la haute performance d'être exempté de l'obligation de respecter un critère stipulé dans le présent document.

L'omission de signaler une blessure, une maladie et/ou des circonstances atténuantes personnelles avant le processus de sélection de chaque événement peut se traduire par

l'annulation de la sélection; l'athlète pourrait être déclaré responsable sur le plan financier de tous les coûts financiers de l'athlète en lien avec l'événement.

RETRAIT UNE FOIS L'ÉQUIPE SÉLECTIONNÉE

Le directeur de la haute performance et/ou le responsable du programme de prochaine génération (ou le chef d'équipe désigné) peut, à tout moment, et à sa discrétion, disqualifier un athlète dont la nomination au sein de l'équipe nationale est envisagée en fonction des modalités indiquée dans l'accord de l'athlète de RCA. RCA avisera par écrit l'athlète concerné de la décision.

De tels retraites sont sujets à l'approbation du directeur de la haute performance. Les motifs de renvoi comprennent, mais sans s'y limiter :

- l'incapacité à maintenir des normes d'entraînement élevées;
- l'incapacité à répondre aux attentes en matière de performance en compétition;
- l'incapacité à participer à des compétitions en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un autre motif médical selon le médecin en chef de RCA;
- la violation des modalités établies dans l'accord de l'athlète.

Le directeur de la haute performance ou le responsable du programme de prochaine génération se réserve le droit de retirer la candidature d'un athlète:

- si l'athlète n'a pas participé aux camps d'entraînement obligatoires de RCA avant la compétition;
- si l'athlète ne s'est pas acquitté de ses responsabilités telles qu'énoncées dans l'accord de l'athlète de RCA.

L'accord de l'athlète se trouve au <https://fr.rowingcanada.org/resources/> et les politiques pertinentes citées dans l'accord de l'athlète sont accessibles au : <https://fr.rowingcanada.org/governance/> (dans la section des politiques).

PROCESSUS D'APPEL

Les décisions prises en vertu du présent document sur les directives relatives à la sélection peuvent être portées en appel conformément à la Politique d'appel de RCA publiée sur le site Web de RCA.

Si les deux parties (RCA et l'appelant) sont d'accord, ou si des restrictions quant à l'échéancier l'exigent, les directives sur les procédures d'appel de RCA peuvent être ignorées et la question peut être soumise immédiatement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui gèrera alors le processus d'appel.

DÉMÉNAGEMENT

Les athlètes sélectionnés au sein d'une équipe pourraient devoir déménager près d'un lieu d'entraînement désigné. Voir l'annexe 1 pour obtenir l'information relative à un programme en particulier.

Déménagement d'athlètes brevetés : Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada offre une aide financière aux athlètes brevetés pour payer les frais de déménagement pour participer aux activités d'un Centre national d'entraînement.

Pour de plus amples renseignements, visitez la Section 8.4) (Aide additionnelle du PAA) dans les politiques et procédures du PAA de Sport Canada.

EXIGENCES RELATIVES À UN ÉVÉNEMENT

Les directives relatives à la sélection de l'équipe nationale de RCA présentent les critères généraux de sélection pour tous les rameurs et barreurs; il est aussi possible de les consulter sur le site Web de RCA. Ces exigences relatives à l'événement constituent une annexe aux directives relatives à la sélection et présentent les activités que les rameurs et les barreurs doivent réaliser afin d'être admissibles à une sélection au sein d'une équipe canadienne.

Tous les athlètes doivent réaliser toutes les activités énoncées dans ces exigences (sauf dans le cas où il est indiqué que la « participation est encouragée ») à moins qu'ils ne puissent le faire en raison de circonstances particulières. Dans ce cas, RCA devra être avisée dès que possible de la raison empêchant la réalisation de l'activité, conformément aux directives indiquées dans le présent document. Le processus de sélection au sein des équipes nationales de prochaine génération 2020 comprend les critères définis suivants :


ANNEXES

1. Processus de qualification pour obtenir une invitation à un événement de sélection - Annexe 1
2. Critères propres aux barreurs - Annexe 2
3. Sélection des entraîneurs, du chef d'équipe et du personnel de soutien - Annexe 3
4. Dates importantes - Annexe 3
5. Coordonnées de la haute performance de RCA - Annexe 4

★ *Rowing Canada Aviron surveille attentivement l'évolution du coronavirus (COVID-19) et les répercussions sur les Directives de sélection de l'équipe nationale de la prochaine génération 2021. Rowing Canada Aviron (RCA) se réserve le droit de modifier les directives publiées sur la base des meilleures informations disponibles. Toute modification sera faite rapidement et sera communiquée à toutes les personnes touchées aussi tôt que possible.*

ANNEXE 1

Processus de qualification pour obtenir une invitation à un événement de sélection


	Date	Événement de qualification	Lieu	Détails
Première qualification à l'ergomètre	2 au 8 mai 2021	Soumission du test de 2 km à l'ergomètre	Supervisé dans un centre régional de performance ou un environnement d'entraînement local	Requis pour tous les candidats. <i>Un entraîneur doit être témoin et il doit vérifier le résultat.</i> <i>Le test doit être réalisé entre le 2 et le 8 mai 2021</i>
Première qualification sur l'eau 	14 au 31 mai 2021, dates exactes à confirmer	Essais de petites embarcations de la C.-B. et de l'Ontario	Lieu exact à confirmer d'ici au 15 mars 2021	Course sur l'eau pour évaluer la vitesse en petite embarcation. Ouvert à tous les groupes d'âge (junior à senior). Les athlètes sont invités à participer à un de ces deux événements.

Événements de sélection :

- Les événements de sélection sont sur invitation seulement.
- Chaque équipe se verra attribuer un événement de sélection pour déterminer les embarcations et les athlètes qui représenteront le Canada.

Voici un aperçu provisoire des dates et des lieux pour chaque événement. Un horaire final sera diffusé avant le 31 mars 2021 quand les entraîneurs et les lieux d'entraînement de toutes les équipes auront été fixés.

Événement de sélection	Dates provisoires	Lieu
Camp de sélection des moins de 23 ans	Avant le 21 juin, dates exactes à déterminer	À déterminer
Championnats du monde juniors	27 au 30 juin 2021	À déterminer
CanAmMex	27 au 30 juin 2021	À déterminer

 *En raison des répercussions de la COVID-19 sur le calendrier d'entraînement et de compétition, les épreuves de sélection pourraient avoir lieu avant ou après les dates indiquées ci-dessus. Les changements seront communiqués aussi tôt qu'ils sont connus.*

Processus d'invitation et échéanciers : Les athlètes peuvent recevoir une invitation à un événement de sélection par l'entremise d'un des processus suivants :

- 1) Tout athlète qui atteint les critères ciblés indiqués dans l'annexe 1.a se qualifiera automatiquement pour l'événement de sélection correspondant à la norme visée. NOTE : Les athlètes qui ne se qualifient pas automatiquement seront considérés au moyen du processus 2 (ci-dessous).
- 2) Après la réalisation de chaque test de qualification sur l'eau, RCA examinera les résultats de l'athlète (à l'ergomètre et sur l'eau) et d'inviter des athlètes additionnels.

Les athlètes qui satisfont aux critères d'invitation seront contactés dans la semaine après avoir atteint les cibles requises de performance.

Une liste finale sera publiée dans la semaine du 24 mai 2021, avec les athlètes et les événements de sélections auxquels ils sont invités à participer.

Renseignements supplémentaires :

- RCA orientera les athlètes vers les équipes nationales et les événements de sélection appropriés.
- Un athlète peut être considéré pour plusieurs équipes.
- RCA se réserve le droit d'utiliser la performance d'un athlète dans le cadre d'un événement

de sélection pour présenter sa candidature à d'autres équipes nationales.

Annexe 1.b

Critères d'invitation automatique - respecter au moins un des critères suivants :

NOTE : Les athlètes qui ne respectent pas les critères de qualification automatique pourront tout de même être pris en considération pour être invités à un événement de sélection. Dans ce cas, leurs résultats seront évalués afin de déterminer s'ils seront invités.

- 1) Qualification à l'ergomètre - les athlètes qui atteignent au moins un des résultats suivants sur 2000 m à l'ergomètre du 2 au 8 mai, seront automatiquement invités pour l'événement de sélection approprié.

		CanAmMex	Championnats du monde juniors	Championnats du monde des moins de 23 ans
Femmes	2000 m	07:15.0	07:08.0	06:54.0
	6000 m	23:18.0	22:57.0	22:15.0
Hommes	2000 m	06:16.5	06:13.0	06:01.0
	6000 m	20:06.5	19:56.0	19:20.0
Femmes (poids légers)	2000 m	s. o.	s. o.	7:14
	6000 m	s. o.	s. o.	23:05.0
Hommes (poids légers)	2000 m	s. o.	s. o.	06:17.0
	6000 m	s. o.	s. o.	20:15.0

- 2) Qualification sur l'eau - les athlètes qui remportent leur course ou qui sont classés au premier rang dans les catégories d'embarcations suivantes aux premières qualifications sur l'eau. Ceci s'applique aux équipes nationales et aux événements de sélection ci-dessous.

Équipe nationale	Né en	Embarcations (hommes)	Embarcations (femmes)
Championnats du monde juniors	2003 ou après	Ouvert 1x / Ouvert 2-	Ouvert 1x / Ouvert 2-
Championnats du monde des moins de 23 ans	1999 ou après	Ouvert 1x & 2- , poids légers 1x	Ouvert 1x & 2- , poids légers 1x

ANNEXE 2

CRITÈRES PROPRES AUX BARREURS

Processus d'invitation aux événements de sélection à l'intention des barreurs de prochaine génération

Aperçu : Par définition, la sélection des barreurs est subjective. Le barreur sélectionné doit pouvoir faire avancer l'embarcation de plus en plus vite sur une période prolongée menant à une compétition.

L'évaluation de l'état de préparation d'un barreur devrait être basée sur les données soumises et compilées et sa candidature doit être revue par le responsable du programme ou l'entraîneur-chef concerné.

Les barreurs de prochaine génération admissibles qui souhaitent être invités à un événement de sélection 2021 doivent soumettre leur candidature.

Exigences requises

Évaluation	Processus d'évaluation	A soumettre
Évaluation de la capacité du barreur par les athlètes et les entraîneurs	<p>Commentaires oraux ou écrits des athlètes ou de l'entraîneur concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la sensation dans le bateau sa capacité à réaliser le plan d'entraînement et de course sa capacité de donner des consignes justes en entraînement et en situation de course sa capacité de manœuvrer l'embarcation 	<p>1. Copie électronique du plan de course et fichier audio correspondant (3-5 minutes)</p> <p>Ou</p> <p>2. Copie électronique des séances d'entraînement et fichiers audio correspondants (3 minutes)</p>
Compatibilité avec les autres athlètes de l'équipage sélectionné et les entraîneurs	Capacité de communiquer la vision de l'entraîneur à son équipage (ses consignes techniques doivent respecter la vision de l'entraîneur)	3. Lettre de soutien de l'entraîneur
Expérience en compétition et résultats	Expérience de course et d'entraînement et résultats	4. CV du barreur

Date limite de présentation de la candidature : 30 avril 2021, 17 h (HP)

Les athlètes doivent envoyer tous les documents requis à Laura Isherwood (lisherwood@rowingcanada.org).

Les barreurs invités aux événements de sélection seront inclus dans la liste finale d'invitation.

ANNEXE 3

SÉLECTION DU CHEF D'ÉQUIPE ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le chef d'équipe et le personnel de soutien seront nommés par le directeur de la haute performance et/ou le responsable du programme de prochaine génération. En général, ce sont des employés de RCA existants qui sont nommés, mais si d'autres prérequis sont nécessaires, RCA publiera le processus de candidature dans le cadre d'un avis officiel. Si d'autres membres du personnel des sciences du sport et de médecine sportive sont nécessaires pour soutenir l'équipe, le médecin en chef de RCA collaborera au repérage et à la sélection de ces praticiens.

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

RCA se réserve le droit de présenter la candidature de l'entraîneur qui, selon elle, peut produire les meilleurs résultats avec l'athlète ou l'équipage d'une épreuve donnée. Les entraîneurs sont choisis selon leur capacité à atteindre des objectifs stratégiques ou de respecter certaines normes.

La sélection des entraîneurs d'équipage pour toutes les équipes s'effectuera à la discrétion exclusive du directeur de la haute performance, avec l'apport des entraîneurs-chefs concernés de l'équipe nationale et du responsable du programme de prochaine génération. Les expériences antérieures, la performance des athlètes entraînés, les qualifications des entraîneurs et la stratégie de développement à long terme seront prises en compte pour la sélection.

Conditions préalables à la sélection des entraîneurs - Les entraîneurs qui souhaitent être sélectionnés pour un rôle dans l'équipe nationale (à n'importe quel niveau) doivent :

Remplir un formulaire de [déclaration d'intérêt](#), avant le 15 janvier 2021. La déclaration d'intérêt doit présenter le dossier de l'entraîneur, ses qualifications et ses programmes d'intérêt et indiquer s'il est prêt à être relocalisé pour entraîner l'équipage déterminé (s'il y a lieu).

Qualifications minimales

Championnats du monde des moins de 23 ans	Championnats du monde juniors				CanAmMex
Être entraîneur de performance certifié				Être entraîneur de performance formé	
Être inscrit comme entraîneur en règle auprès de RCA					

Autres exigences (à respecter avant le 1^{er} mai 2021) :

- Suivre le module Prise de décisions éthiques;
- Suivre en ligne le module Respect et sport;
- Suivre le cours L'ABC du sport sain du Centre canadien sur le dopage sportif et d'Esprit sportif Canada (CCES)
- Avoir une vérification de dossier judiciaire;
- Être reconnu comme entraîneur enregistré ou entraîneur professionnel agréé (EPA) auprès de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

Une annonce de la sélection du personnel d'entraîneurs aura lieu d'ici le 15 février 2021.

Si RCA détermine que des entraîneurs supplémentaires sont requis pour soutenir les équipes sélectionnées après l'annonce du 15 février 2021, les entraîneurs seront sélectionnés à partir du bassin existant du personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale ou du bassin d'entraîneurs ayant transmis une déclaration d'intérêt avant le 15 janvier 2021.

Lieu d'entraînement

Le lieu d'entraînement principal de toutes les équipes de prochaine génération de 2021 à Quamichan Lake (C.-B.). RCA considérera aussi les possibilités de décentraliser certains équipages vers un de nos centres partenaires de performance de la prochaine génération

Les lieux d'entraînement définitifs pour tous les programmes seront annoncés avant le 31 mars 2021.

ANNEXE 4

DATES IMPORTANTES 2021

Programme de prochaine génération de RCA		
<i>(sous réserve des mises à jour des programmes)</i>		
Manifestation d'intérêt des entraîneurs de prochaine génération	15 janvier	À remettre
Soumission du 2000 m ou du 6000 m sur l'ergomètre (optionnel)	31 janvier au 7 février	National
Annonce des entraîneurs de prochaine génération	15 février	Annonce
Camp d'hiver de prochaine génération (moins de 23 ans)	Dates à confirmer (février)	C.-B.
Déclaration d'intérêt des athlètes	28 février	À remettre
Camp d'hiver de prochaine génération (juniors)	Dates à confirmer (mars)	C.-B.
Confirmation des dates et du lieu de la première sélection sur l'eau	15 mars	Annonce
Communication sur les frais d'évaluation	15 mars	Annonce
Confirmation des sites d'entraînement pour chaque programme	30 avril	Annonce
Postulation des barreurs pour les événements de sélection	30 avril	À remettre
Soumission du 2000 m sur ergomètre	2 au 8 mai	Exigence de sélection de la prochaine génération
Postulation des barreurs pour les événements de sélection	15 mai	À remettre
Première qualification sur l'eau (1)	14 au 16 mai	Exigence de sélection de la prochaine génération
Première qualification sur l'eau (2)	21 au 23 mai	Exigence de sélection de la prochaine génération
Liste définitive d'invitation aux événements de sélection	24 au 28 mai	Annonce
CSSRA (Association canadienne d'aviron des écoles secondaires)	3 au 6 juin	St. Catharines, Ontario
Événement de sélection Mondiaux des moins de 23 ans / Mondiaux non olympiques	Doit être terminé le 21 juin	Lieu à déterminer
Événement de sélection Mondiaux juniors / CanAmMex	27 au 30 juin	Lieu à déterminer
Départ de l'équipe pour les Mondiaux des moins de 23 ans	27 juin	Racice, Rép. Tchèque
Championnats du monde des moins de 23 ans	7 au 11 juin	Racice, Rép. Tchèque
Départ des équipes CanAmMex	11 juillet	London, Ontario
Régate CanAmMex	11 juillet	London, Ontario
Départ de l'équipe pour les Mondiaux juniors	2 août	Plovdiv, Bulgarie
Royal Canadian Henley	3 au 8 août	St. Catharines, Ontario
Championnats du monde juniors	11 au 15 août	Plovdiv, Bulgarie
Championnats nationaux d'aviron (CNA)	À déterminer	À annoncer
Soumissions de 2000 m et de 6000 m de novembre (Option 1)	7 au 13 novembre	National
Soumissions de 2000 m et de 6000 m de novembre (Option 2)	21 au 27 novembre	À remettre

ANNEXE 5

COORDONNÉES

Iain Brambell, directeur de la haute performance

ibrambell@rowingcanada.org

Chuck McDiarmid, responsable du programme de prochaine génération

cmcdiarmid@rowingcanada.org

Laura Isherwood – adjointe du programme de prochaine génération

lisherwood@rowingcanada.org

Dr Michael Wilkinson, médecin en chef

mwilkinson2010@icloud.com